



## COP 21 :

### **l'état d'esprit et les attentes de la CFTC**

La CFTC se rallie au constat du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) selon lequel le climat se transforme à un rythme jamais constaté, du fait d'une importante concentration de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, et que l'activité humaine par l'usage intensif d'énergies fossiles (pétrole, gaz et charbon), en est la principale responsable. Pour la CFTC, il y a urgence à agir et à agir efficacement.

La CFTC considère la COP 21 comme la conférence de la dernière chance : si aucun accord juridiquement contraignant n'est trouvé, il sera impossible de limiter le réchauffement à deux degrés. Si l'on fait le bilan de vingt années de conférences climat, les risques d'échec sont réels. En 1992, les pays membre de l'ONU adoptent, à Rio (Brésil), la Convention cadre des Nations unies pour le Climat qui prévoit, notamment, des actions pour limiter la hausse des températures. Les conférences suivantes avaient pour objectif d'en vérifier le suivi. Malgré les efforts de la communauté internationale, force est de constater que la situation ne cesse de se dégrader, essentiellement parce qu'aucun mécanisme adéquat de contrôle, de révision périodique et de sanction en cas de manquement n'ont été établis. La CFTC appelle par ailleurs à l'esprit de courage et de responsabilité des dirigeants de la planète réunis à Paris pendant deux semaines, et qu'ils privilégient le bien commun, au détriment de leurs intérêts particuliers. Elle insiste auprès de ceux pour qui la lutte contre le changement climatique est un coût insupportable pour leur rappeler que l'immobilité aurait un coût supérieur à celui de l'action.

Elle estime comme elle l'explique dans la motion d'orientation adoptée lors de son congrès de Vichy en novembre 2015 par 91 % de ses délégués et intitulée « Dans un monde en bouleversement, construisons un nouveau contrat social », que « le passage à une économie moins avide en carbone doit offrir l'occasion de réfléchir non seulement aux perspectives d'emplois, mais aussi à la place du travail dans notre société, à l'évolution des rapports sociaux et à une autre approche de la croissance ». Pour la CFTC, « plusieurs orientations doivent guider la mise en œuvre d'une politique écologique : la priorité donnée à l'homme sur des considérations comptables et financières, le poids de l'humanité qui doit nous amener à revoir nos comportements, la dimension sociale et le maintien d'un écosystème viable ».

Aux yeux de la CFTC, la dimension environnementale, au même titre que la dimension sociale, fait partie intégrante de la responsabilité sociale des entreprises (RSE). La CFTC défend une conception de la RSE qui va au-delà de la seule philanthropie ou de l'affichage. Les entreprises ont le devoir de respecter non seulement l'homme et l'environnement dans leur sphère d'activité, mais aussi les législations financières et fiscales ; leur responsabilité est, certes, engagée dans leur cœur de métier, mais également dans les impacts liés à son activité. Les considérations économiques ne sauraient aller à l'encontre du respect de la dignité de la personne humaine. Dans le groupe de travail de la plateforme sur la RSE, les participants ont constamment buté sur la nécessité de démontrer que les mesures prises dans le cadre de la RSE n'étaient pas contraires à la compétitivité des entreprises. Pour la CFTC, la première question à se poser ne concerne pas la compatibilité d'une mesure favorable à la RSE avec la compétitivité des entreprises, mais ce qui, dans l'activité économique, est

contraire aux droits humains fondamentaux, aux normes sociales internationales ou à la lutte contre les effets du changement climatique.

C'est pourquoi elle préconise la création d'une traçabilité sociale et écologique des produits et services, comme il existe déjà des traçabilités d'origines géographiques et de composition chimique. Il s'agit de rendre possible un contrat social implicite entre les entreprises et les consommateurs (qui sont aussi des travailleurs). Des indications simples de degré de progrès social et environnemental de toute la chaîne des entreprises de l'amont de la production jusqu'à la distribution de tel produit ou tel service donneront une information aux clients (y compris pour les importations). Les clients pourront alors acheter ou non en connaissance de cause. Cette question de la traçabilité des chaînes d'approvisionnement est au cœur de tous les débats depuis la catastrophe du Rana Plaza, notamment au sein de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) dont la grande conférence internationale annuelle portera sur ce thème en juin 2016.

Elle propose également que tout soit mis en œuvre pour encourager la formation professionnelle continue afin de faciliter l'adaptation de l'emploi dans des secteurs et des métiers faiblement émetteurs de gaz à effet de serre (GES), que les salariés soient associés aux orientations stratégiques des entreprises afin d'anticiper au mieux les changements, que les sujets environnementaux fassent l'objet de négociations dans l'entreprise. La CFTC appelle à une réforme de « l'Etat providence » qui permettrait de bâtir les institutions nationales et territoriales de la transition écologique et se prononce pour la mise en œuvre d'une planification écologique – seule à même de lutter contre le réchauffement climatique – à l'échelon français et européen. Celle-ci n'aurait pas vocation à remplacer le marché, mais à « prendre les décisions permettant de retrouver les marges de manœuvre pour réorienter l'activité économique ».

La CFTC reprend à son compte la notion de développement intégral, en rupture avec le projet d'un développement économique et technique. Bien que favorable à la croissance économique, aux innovations technologiques et à l'instauration de programmes sociaux, la CFTC estime que l'homme ne saurait être réduit à ces uniques dimensions. Conformément aux étymologies respectives de l'écologie (science de la maison) et de l'économie (gestion de la maison), la CFTC plaide pour une écologie intégrale qui allie :

- Le social, car la valeur d'une personne ne dépend ni de son sexe ni de son ethnie ni de son âge ni de son physique ni de sa rentabilité économique ; tous les êtres humains sont et doivent être fondement, buts et sujets de toutes les institutions où se manifeste la vie sociale.
- L'économique, car si la CFTC reconnaît la propriété privée comme un principe inaliénable, elle revendique également le principe social-chrétien de destination universelle des biens, fondement du développement durable : l'homme peut exploiter la nature, mais en la respectant et en solidarité avec les générations futures.
- Et l'humain, car la vie de l'homme ne saurait se résumer à son emploi, il a aussi une vie de famille, une vie spirituelle, une vie citoyenne... Certains mots comme la beauté, l'amour, le bonheur, la liberté... sont porteurs de valeurs spirituelles que la CFTC appelle à prendre en compte, à l'inverse de l'économie et de la technique qui contribue plutôt à leur rigidification et à leur assèchement.

Pour la CFTC, il importe de trouver un équilibre entre ces différentes dimensions qui définissent l'homme afin d'éviter les excès de l'économie et de la technique. Si le développement intégral appelle au développement de tout homme et de tout l'homme, l'écologie intégrale vise au développement de toute créature et de toute la création.